

Éducation à la sexualité

Dans un article paru dans l'édition du 31 mai du Journal de Montréal sous la plume de la journaliste Dominique Scali, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Sébastien Proulx affirme que le personnel enseignant ne sera pas forcé d'implanter les apprentissages en Éducation à la sexualité.

« Les profs qui ne veulent pas le faire ne seront pas obligés de le faire ».

Sébastien Proulx

<http://www.journaldemontreal.com/2018/05/31/education-a-la-sexualite-des-professionnels-de-lexterieur-en-renfort>

Les commissions scolaires peuvent embaucher du personnel professionnel pour remplir cette tâche.

Rappelons que le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) et la Fédération de l'autonome de l'enseignement (FAE) revendiquent que le personnel enseignant ait la capacité de refuser de s'engager dans cette implantation principalement pour les raisons suivantes :

- l'ajout de ces contenus à un curriculum déjà rempli;
- le manque de ressources professionnelles en appui aux profs;
- l'absence de matériel pédagogique;
- le manque de formation;
- l'absence de balises pour des demandes.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le SERL.

Syndicalement vôtre,

Le président



Guy Bellemare